

ACCOMPAGNEMENTS ET CONSEILS EN PRÉVENTION

ACC09 – Accompagnement à l'évaluation et à la prévention des risques psychosociaux (RPS)

Contexte

Troubles de la concentration, du sommeil, irritabilité, nervosité, fatigue importante, palpitations... Voici quelques-uns des symptômes qui peuvent être liés à des risques psychosociaux.

Le phénomène n'épargne aucun secteur d'activité. Indépendamment de leurs effets sur la santé des individus, les risques psychosociaux ont un impact sur le fonctionnement des entreprises (absentéisme, turnover, ambiance de travail...). Il est possible de les prévenir avant qu'ils apparaissent.

Objectifs

- **Accompagner et conseiller l'employeur dans sa démarche**
- **Évaluer les RPS dans l'entreprise**

Prérequis

Pour bénéficier de cet accompagnement, l'entreprise doit avoir formalisé ou amorcé une démarche d'évaluation des risques professionnels (DUERP). A défaut, vous pouvez bénéficier des accompagnements [ACC01](#), [ACC02](#).



Informations : 04 92 90 95 15



Demande : prevention@ametra06.org



Coût

Prestation comprise dans la cotisation dans la limite d'1 action de prévention primaire tous les 4 ans pour l'adhérent / Offre complémentaire sur devis au-delà



Durée

Variable



Lieu

En entreprise



Publics concernés

Toutes entreprises

Exemples d'interventions possibles

- Évaluation des risques psychosociaux avec les outils adaptés : l'outil « Faire le point » de l'INRS pour les petites entreprises, « RPS-DU » de l'INRS...
- Accompagnement à la mise en place d'une démarche d'évaluation des RPS et conseils méthodologiques en fonction du type d'entreprise : réalisation d'entretiens, questionnaires...
- Propositions de pistes d'améliorations d'ordres organisationnel et collectif pour l'élaboration d'un plan d'actions de prévention.